



Séance extraordinaire
du 19 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations (salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension) 19 décembre 2022, à 19 h.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

| | |
|------------------------------|------------|
| Monsieur Jacques Allard | maire |
| Monsieur Yves Leduc | poste no 1 |
| Madame Marie-Claude Bélanger | poste no 2 |
| Madame Danièle Tremblay | poste no 3 |
| Monsieur Guy Gauthier | poste no 4 |
| Monsieur Raynald Stockless | poste no 5 |

Était absente, madame Annie Chevalier, conseillère poste no 6, après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, et madame Léonne Bergeron, directrice générale adjointe, étaient présents.

Le directeur général et greffier trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi

1 **RÉSOLUTION 2022-12-326**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-545 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2023
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
NUMÉRO 2023-545 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE
TAXATION ET DE TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Madame Danièle Tremblay donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance, du règlement numéro 2023-545 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2023 et procède au dépôt du projet de règlement.



Séance extraordinaire
du 19 décembre 2022

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

**4 RÉSOLUTION 2022-12-327
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire